

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2016  
Date d'affichage du compte-rendu : 06.12.2016  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le douze décembre deux mille seize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Patrick COIRAULT, Mme Dominique COIRIER, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD et M. Patrick PETIT.

**ETAIENT ABSENTS :** M. Christian GRIPPON, Mme Sylvie COUTEAU et Mme Peggy AUGUSTIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Séverine BERLAND, M. Arthur JONES et Mme Stéphanie ROBERT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Sylvie MAGNAIN.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue à Monsieur Pascal TRUTEAU devenu Conseiller Municipal du fait de la démission, reçue le 24.11.2016, de Monsieur Guillaume GENDRAUX. A sa demande, Monsieur le Maire donne lecture d'un mot qu'il a souhaité adresser aux élus pour expliquer sa décision, rédigé en ces termes :

*Bonsoir à toutes et tous,*

*J'ai demandé à Fabrice de vous lire ces quelques phrases car je tenais à m'expliquer ce soir sur la décision d'arrêter mon rôle d'élus au sein de la commune. Les principales raisons sont tout d'abord une question de motivation, elle, qui s'est amenuisée au fil des années et une question de temps car il est vrai que je participe de moins en moins et qu'il est nécessaire que les élus soient des membres actifs lors des différents conseils municipaux et réunions de commissions. Il est préférable que je m'efface au profit d'une personne volontaire et motivée et je suis persuadé que l'implication de Pascal en tant qu'élus sera totale.*

*Les six années passées en tant qu'adjoint lors de mon premier mandat ont été une véritable expérience et j'y ai appris énormément de choses mais il faut reconnaître que pour des personnes impliquées professionnellement, le temps passé et l'énergie donnée sont de véritables sacrifices. Il y a un peu plus de deux ans maintenant, j'ai souhaité me représenter à vos côtés et surtout, il faut le reconnaître, aux côtés de Fabrice car je crois sincèrement en lui. Pour l'avoir « pratiqué » durant toutes ces années, je peux garantir son engagement, sa sincérité, sa loyauté, sa bienveillance et surtout, surtout sa gentillesse, il ne s'énervait jamais, c'est incroyable. C'est quelqu'un de juste et pas juste quelqu'un.*

*Je voudrais tous vous remercier et en particulier Sylvie(s) et Joël car nous avons passé beaucoup de temps ensemble lors de nos réunions hebdomadaires, un grand merci aussi à Christine que j'adore. Une pensée particulière pour Odile à qui j'ai pris la suite au sein de la commission patrimoine et qui m'a permis de me mettre sur les bons rails. Je finirais par un merci général à vous tous, je ne vais pas tous vous citer que ce soit mes anciens ou mes récents co-élus, donc merci à Christian, Patrick, Dominique etc... J'en passe et des meilleurs. Je m'excuse de la longueur de ce mot mais je ne peux effacer d'un trait toutes ces années municipales.*

*Je tiens particulièrement à présenter mes excuses aux concitoyens, j'espère que peu de gens me tiendront rigueur de ce désengagement et qu'ils comprendront que la vie est faite de choix pas toujours volontaires mais souvent nécessaires.*

*Pour finir, le Vendée-globe étant d'actualité, il est vrai qu'il arrive que le bateau municipal tangué un peu de temps en temps mais il ne coule pas, l'équipage peut changer mais le capitaine tient bon la barre. Pour ma part, je dérive mais les courants de la vie feront sûrement recroiser nos caps, ce n'est pas une fin entre moi et la municipalité mais juste une parenthèse, enfin je l'espère.*

*Bon vent à tous !!!*

Monsieur le Maire respecte sa décision et le remercie pour le travail accompli.

Puis l'assemblée adopte le compte rendu de la séance du 07 Novembre 2016 et délibère comme suit :

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Madame Sylve Magnain responsable de la commission «Animation de la ville» informe l'assemblée que la commission a étudié les demandes d'aides reçues.

Elle indique qu'une seule demande correspond aux critères d'attribution figurant au règlement communal. Elle justifie la proposition de la commission. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une aide de 400 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du Marché de Noël, le 17.12.2016, sur la Place Cail.

Madame Magnain dresse le bilan des subventions 2016 : 15 010 € attribués au bénéfice de 12 associations sur 16 000 € inscrits au budget.

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SITUATION FINANCIERE**

Madame Bettan responsable de la commission « Affaires sociales » explique que la situation budgétaire du Centre Communal d'Actions Sociales s'est dégradée eu égard

- aux demandes d'aides toujours plus nombreuses depuis 2010, du fait d'un contexte social de plus en plus difficile,
- à la volonté de maintenir un niveau d'aides autres que financières pour permettre l'accès aux sports, à la culture, au permis de conduire au plus grand nombre.

Plusieurs réunions de réflexion ont été organisées y compris avec les communes de l'ex-canton partenaires de l'action « Pass'sport » pour envisager l'année 2017. Il devient donc nécessaire de prendre des mesures pour l'équilibre financier.

La discussion initiée en réunion de CCAS est reprise par l'assemblée qui échange longuement. Monsieur Stéphane Vaslin membre du CCAS considère que la commune est le relais de l'Etat et qu'elle doit à ce titre, subvenir aux besoins de la population sans se délester sur les associations qui suppléent les carences de l'Etat. Même si cet avis est partagé, certains ont le regret de faire du « saupoudrage » en maintenant ces aides diminuées.

Après un large débat, le Conseil Municipal conscient de la nécessité de contribuer à l'effort social, décide de majorer sa participation au CCAS de 1 000 € pour équilibrer les comptes 2016 et décide d'ores et déjà de confirmer le montant de 12 000 € pour 2017. Le CCAS prévoit pour sa part de minorer le montant des aides autres que secours, de 3 000 €.

Madame Bettan indique qu'un point intermédiaire sera fait à la mi- année pour dresser le bilan des mesures conjointes du Conseil Municipal et du CCAS.

## **EVOLUTION DU SYNDICAT A VOCATION UNIQUE VOIRIE EN SYNDICAT MIXTE**

Monsieur Patrick Petit délégué communal au sein du SIVU VOIRIE de CHEF-BOUTONNE retrace l'évolution de ce syndicat créé en 1965 entre les 15 communes du canton de Chef Boutonne. Il souligne la volonté de l'Etat de réduire le nombre de syndicats et donc la nécessité pour le SIVU d'évoluer pour continuer d'exister.

Les discussions avec le Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Environnement de la Marseillaise comprenant les communes de Pouffonds et Saint-Génard, ont abouti à sa demande d'adhésion.

Par ailleurs, l'intégration de la commune des Alleuds du fait de la création de la commune nouvelle « Alloinay » doit être validée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la transformation du SIVU VOIRIE en SYNDICAT MIXTE FERMÉ,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette transformation qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Adopte les nouveaux statuts et accepte l'adhésion du SIVEM au dit Syndicat Mixte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **ACHAT D'UNE TONDEUSE**

Monsieur Joel Proust indique que la tondeuse utilisée par le service Espaces Verts de la commune, date de 2010. Après 6 saisons de tonte, un point a été fait avec Jacques Barreau responsable du « service espaces verts » et Louis Noel Albert mécanicien qui conseillent son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le lancement d'une consultation et mandate la commission « Finances » pour l'établissement du cahier des charges correspondant.

L'inscription budgétaire en sera faite au budget 2017, pour un achat en mars au plus tard.

## REEMPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU AUX VESTIAIRES DU COMPLEXE SPORTIF

Monsieur Arthur Jones, membre de la commission « Finances Marchés Publics » rappelle que le chauffe-eau des vestiaires foot du stade présente quelques dysfonctionnements, jusqu'à présent solutionnés, mais son remplacement a été envisagé et l'inscription budgétaire faite en 2016. Une consultation a été menée pour la fourniture d'un chauffe-eau gaz à ventouse de Type Styx + adoucisseur. Les critères de sélection des offres avaient ainsi été définis Prix : 50%, Prix maintenance : 30%, Valeur technique : 20%.  
Seuls 2 fournisseurs sur les 6 contactés ont présenté une offre.

Sur proposition de la Commission « Finances – Marchés Publics », le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Monsieur Serge WALCK pour un montant global intégration faite de l'option adoucisseur, de 17 102.00 € HT soit 20 522.40 € TTC.

## TRAVAUX SUR COURTS DE TENNIS – BILAN

Monsieur Joel Proust rappelle que la réfection du terrain de tennis principal a été validée pour un montant de 5 500 € HT. Ces travaux exécutés en régie comprennent la réparation des joints de dilatation, la pose de grillage galva, l'installation de poteaux de soutien du grillage et de poteaux cylindriques supportant le filet.  
Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la fourniture de poteaux et grillage pour le 2<sup>ème</sup> court d'un montant de 2 823 € HT, afin d'harmoniser l'ensemble, pour un montant global de 8 153.08 € HT.

## DEGRADATION DU COFFRET ELECTRIQUE DU STADE

Monsieur le Maire regrette vivement la dégradation du coffret électrique qui alimente certains éclairages extérieurs du stade et indique qu'une plainte a été déposée à ce titre auprès de la gendarmerie.  
Elle a entraîné l'annulation des matchs du week end et a nécessité une intervention en urgence de la SA Delaire pour une mise en sécurité de l'installation qui présentait alors un réel danger. Un devis de réparation lui a été demandé.  
Du fait de l'intervention il y a obligation de réaliser une mise aux normes de l'installation, ce qui explique le montant du devis d'un montant de 3 400 € HT soit 4 080 € TTC que le Conseil Municipal valide.

## TRAVAUX DE RENOVATION DU CHATEAU – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été menée pour les travaux de rénovation du Château de Javarzay.  
Elle concernait 7 lots pour lesquels le nombre de plis reçus est respectivement le suivant :

6 pour le lot 1 Maçonnerie / taille de pierre, 5 pour le lot 2 couverture, 2 pour le lot 3 Charpente menuiserie, 1 pour le lot 4 Plomberie sanitaire, 1 pour le lot 5 Accessibilité PMR, 1 pour le lot 6 Vitraux d'art et 0 pour le lot 7 Electricité.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la commission propose de retenir les offres les mieux disantes en vertu des critères de sélection qui avaient été définis : Offre technique : 60% - Prix : 40 % .

| Lot - Entreprise retenue                 | Tranche Ferme        | Tranche Opt O1       | Tranche Opt O2       | Tranche Opt O3       | Variante            | Total                 |
|------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| Lot 1 : Hory Chauvelin Saintes (17)      | 82 539,19 €          | 67 230,11 €          | 70 638,62 €          | 66 328,23 €          | 1 627,38 €          | 288 363,53 €          |
| Lot 2 : FP Couverture Liniers (86)       | 62 491,46 €          | 67 120,21 €          | 38 573,09 €          | 45 661,44 €          | 29 803,62 €         | 243 649,82 €          |
| Lot 3 : L'Artisan du Bois Iteuil (86)    | 43 114,69 €          | 59 227,87 €          | 29 029,46 €          | 44 635,30 €          | 1 363,27 €          | 177 370,59 €          |
| Lot 4 : SAGELEC Ancenis (44)             | 32 389,00 €          |                      |                      |                      |                     | 32 389,00 €           |
| Lot 5 : CFA St Benoit (86)               | 18 450,00 €          |                      |                      |                      |                     | 18 450,00 €           |
| Lot 6 : Atelier Verre Jade Mortemer (86) |                      |                      |                      | 8 246,70 €           |                     | 8 246,70 €            |
| <b>Total</b>                             | <b>238 984,34 €</b>  | <b>193 578,19 €</b>  | <b>138 241,17 €</b>  | <b>164 871,67 €</b>  | <b>32 794,27 €</b>  | <b>768 469,64 €</b>   |
| <b>Rappel estimation</b>                 | <b>277 742,19 €</b>  | <b>222 192,81 €</b>  | <b>164 024,16 €</b>  | <b>182 012,65 €</b>  | <b>36 613,83 €</b>  | <b>882 585,64 €</b>   |
| <b>Différence</b>                        | <b>- 38 757,85 €</b> | <b>- 28 614,62 €</b> | <b>- 25 782,99 €</b> | <b>- 17 140,98 €</b> | <b>- 3 819,56 €</b> | <b>- 114 116,00 €</b> |

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de cette 1<sup>ère</sup> phase et de l'opération globale, l'aide du Conseil Départemental étant à ce jour non validée.

| tranche ferme                   | tour est + wc+<br>accessibilité | Estimation |              |
|---------------------------------|---------------------------------|------------|--------------|
| dépenses                        |                                 | recettes   |              |
| coût travaux et frais indirects | 296 587,42 €                    | DRAC       | 92 103,70 €  |
| TVA                             | 59 317,48 €                     | CR         | 34 541,00 €  |
|                                 |                                 | CG         | 15 000,00 €  |
|                                 |                                 | FCTVA      | 58 382,64 €  |
|                                 |                                 | commune    | 155 877,56 € |
| Total                           | 355 904,90 €                    |            | 355 904,90 € |

| tranche ferme                   | tour est + wc+<br>accessibilité | marché   |              |
|---------------------------------|---------------------------------|----------|--------------|
| dépenses                        |                                 | recettes |              |
| coût travaux et frais indirects | 238 984,34 €                    | DRAC     | 83 878,88 €  |
| SPS                             | 1 952,00 €                      | CR       | 34 541,00 €  |
| Architecte                      | 32 103,42 €                     | CG       | 0,00 €       |
| Total HT                        | 273 039,76 €                    | FCTVA    | 53 747,33 €  |
| TVA                             | 54 607,95 €                     | commune  | 155 480,50 € |
| Total                           | 327 647,71 €                    |          | 327 647,71 € |

| plan de financement général (avec variante) |                | Estimation |                |
|---------------------------------------------|----------------|------------|----------------|
| dépenses                                    |                | recettes   |                |
| coût travaux et frais indirects             | 972 455,42 €   | DRAC       | 314 491,97 €   |
| TVA                                         | 194 491,08 €   | CR         | 129 850,26 €   |
|                                             |                | CG         | 60 000,00 €    |
|                                             |                | FCTVA      | 191 425,90 €   |
|                                             |                | commune    | 471 178,36 €   |
| Total                                       | 1 166 946,50 € |            | 1 166 946,50 € |

| plan de financement général (avec variante) |              | marché   |              |
|---------------------------------------------|--------------|----------|--------------|
| dépenses                                    |              | recettes |              |
| coût travaux et frais indirects             | 768 469,64 € | DRAC     | 257 720,74 € |
| SPS                                         | 5 024,00 €   | CR       | 109 044,65 € |
| Architecte                                  | 50 822,56 €  | CG       | 0,00 €       |
| Total HT                                    | 824 316,20 € | FCTVA    | 160 432,78 € |
| TVA                                         | 153 693,93 € | commune  | 450 811,95 € |
| Total                                       | 978 010,13 € |          | 978 010,13 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la proposition de la commission et confie donc les lots de 1 à 6 aux entreprises désignées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants intégration faite de la variante qui consiste à remplacer le matériau du toit de l'orangerie actuellement en bac acier par du plomb, plus durable et adapté esthétiquement.

- accepte que le lot 7 électricité soit effectué en régie.

Les travaux débuteront en janvier pour une durée de 9 mois.

## TARIFS COMMUNAUX 2017

La proposition de Madame Sylvie Magnain responsable de la commission « Animation de la ville » de maintenir les tarifs des services communaux 2016 pour 2017 est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il s'agit du tarif des locations de salles communales, des visites du château, du plaçage, des photocopies. Il est par ailleurs décidé eu égard à l'absence de demande, de supprimer la visite guidée du château un dimanche par mois du fait d'absence de visiteurs.

## DOSSIER DETR 2017 – PRESENTATION DU PROJET

Monsieur le Maire indique que le dossier de demande d'aide au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux est à déposer avant le 15 janvier 2017. Il est proposé de globaliser l'opération d'aménagement des abords de la Place Malheshherbes, de la rue Gambetta et de la rue Hypollite Hayrault. Il est rappelé qu'une assistance à maitrise d'ouvrage a été réalisée par ATVRD sur la rue Gambetta.

Après avoir échangé sur ce projet dont le montant global est évalué à 312 213 € HT décomposant ainsi :

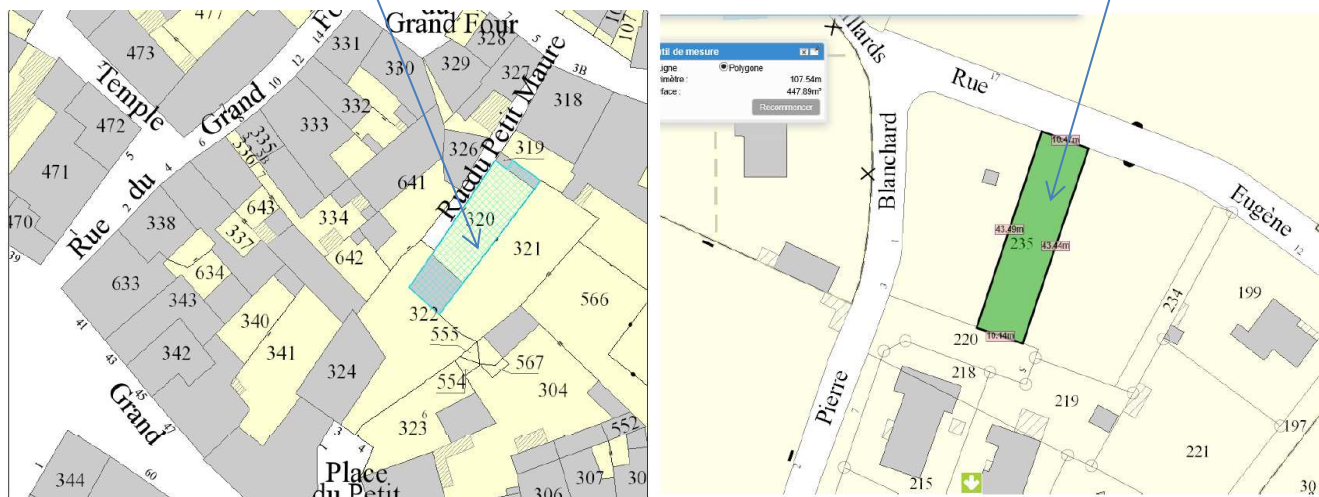
| Désignation des opérations                                     | coût estimatif HT   | Coût TTC            | subvention<br>EDF  | Subvention<br>DETR  | coût budget<br>communal | coût budget<br>eau |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|-------------------------|--------------------|
| Réfection rue Gambetta                                         | 22 736,00 €         | 27 283,20 €         |                    |                     | 22 807,66 €             |                    |
| Réfection place haut Gambetta                                  | 21 305,00 €         | 25 566,00 €         |                    |                     | 21 372,15 €             |                    |
| Aménagement rue Hyppolite Hayrault                             | 10 000,00 €         | 12 000,00 €         |                    |                     | 10 031,52 €             |                    |
| Démolition château d'eau                                       | 12 500,00 €         | 15 000,00 €         |                    |                     |                         | 12 500,00 €        |
| Effacement réseau ERDF Place Malesherbes / rue Gontant Biron   | 68 315,00 €         |                     | 27 326,00 €        |                     | 40 989,00 €             |                    |
| AMO ERDF Place Malesherbes / rue Gontant Biron                 | 3 000,00 €          | 3 600,00 €          | 1 200,00 €         |                     | 1 800,00 €              |                    |
| Effacement réseau orange Place Malesherbes / rue Gontant Biron | 37 031,00 €         | 44 437,20 €         |                    |                     | 37 031,00 €             |                    |
| Eclairage public Place Malesherbes / rue Gontant Biron         | 29 142,00 €         | 34 970,40 €         |                    |                     | 29 142,00 €             |                    |
| Effacement réseaux ERDF rue Hyppolite Hayrault                 | 59 218,50 €         | 71 062,20 €         | 23 687,40 €        |                     | 35 717,76 €             |                    |
| AMO ERD rue Hyppolite Hayrault                                 | 3 000,00 €          | 3 600,00 €          | 1 200,00 €         |                     | 1 809,46 €              |                    |
| Effacement réseau Orange rue Hyppolyte Hayrault                | 33 004,50 €         | 39 605,40 €         |                    |                     | 33 108,53 €             |                    |
| Eclairage public rue Hyppolyte Hayrault                        | 12 961,00 €         | 15 553,20 €         |                    |                     | 13 001,85 €             |                    |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>312 213,00 €</b> | <b>374 655,60 €</b> | <b>53 413,40 €</b> | <b>112 396,68 €</b> | <b>134 414,25 €</b>     | <b>12 500,00 €</b> |

le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de DETR 2017 au titre de cette opération qui s'intègre dans les préconisations de l'AVAP (Valorisation du Patrimoine) et de la marque « Petites Cités de Caractère ».

Le dépôt de ce dossier n'implique pas la réalisation automatique de chaque phase. Le Conseil Municipal sera à nouveau invité à se prononcer pour décider de valider ou non, leur concrétisation respective.

### OPPORTUNITE D'ECHANGE DE TERRAIN

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que depuis plusieurs années, la commune était intéressée par l'achat de la parcelle située aux abords de l'Espace Voltonia. L'idée d'un échange avec une portion du terrain communal situé Rue Pierre Blanchard, a été négociée avec la propriétaire Madame Nicole Martin.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant la nécessité d'optimiser le stationnement aux abords de l'Espace Voltonia devenu très fréquenté, valide les conditions de cet échange ainsi définies :

- Echanger la parcelle AH320 contre une partie à prendre dans la parcelle AE235
- Frais de notaire à charge de la commune
- Frais de géomètre à charge de la commune
- Clôture (à mouton) à mettre d'un côté sur le terrain à charge de la commune
- Contrôle amiante à charge Mme Martin
- Terrain cédé par la commune, labouré.

Et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cet échange.

Il est précisé que le mur côté ouest de la parcelle Place du Petit Maure sera conservé pour préserver la ruelle.

Monsieur Joel Proust indique que conformément à ce qui a été validé en commission, un devis a été demandé pour l'ajout des zones artisanales de la commune sur les panneaux de signalétique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de Graphic Application pour la fourniture des totems correspondants d'un montant de 2 315 € HT, déduction faite de l'installation qui sera faite en régie en Mars 2017.

### **AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION DU SITE INFORMATIQUE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE ST MAIXENT**

Afin de valider l'actualisation à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, des tarifs applicables aux prestations assurées par le Service Informatique du Centre de Gestion de St Maixent auprès des Collectivités, le Conseil Municipal autorise la signature d'un avenant à la convention d'assistance du personnel tenant compte des évolutions tarifaires.

**L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :**

#### **Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l' « Animation de la ville » et de la « Communication » :**

- ✓ Transmet les remerciements qui lui ont été formulés pour l'organisation communale de la cérémonie départementale de remise de médailles Jeunesse et Sports, le jeudi 8 décembre et pour l'organisation collective avec les communes et associations du Téléthon 2016 le 3 décembre.
- ✓ Se fait confirmer l'accord de Monsieur Pascal Truteau pour devenir élu référent aux lieux et place de Monsieur Guillaume Gendraux.

#### **Madame Nicole Bettan adjoint chargée des affaires sociales**

- ✓ Fait un point sur la réunion (à laquelle elle a remplacé Madame Magnain souffrante à cette date) à laquelle étaient invités tous les acteurs de la Foire de Javarzay pour dresser un bilan de l'année 2016 et envisager l'édition 2017. Des projets d'amélioration ont été évoqués même si le bilan 2016 est globalement positif.

#### **Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux - Voirie et de la Valorisation du patrimoine**

- ✓ Evoque les travaux en cours, annonce l'ouverture de la nouvelle entrée du site de la mairie dès ce mardi, le report par l'entreprise MLTP des travaux d'installation de ralentisseur et de purge avenue Louis Proust en janvier 2017. Il s'inquiète par ailleurs du niveau très bas de la Boutonne.
- ✓ Fixe la date de la prochaine réunion de la commission Patrimoine au 20.12.2016.

#### **Monsieur le Maire évoque diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :**

- Rénovation de la mairie : 2 lots ont été déclarés infructueux. Une nouvelle consultation a donc été relancée avec une date limite de présentation des offres le 5 janvier.2017. Afin de ne pas nuire au lancement du chantier, une réunion de Conseil Municipal est programmée le 10 janvier 2017 pour attribuer ces 2 lots.
- La liste prévisionnelle des dates de réunions du Conseil Municipal pour 2017 est remise aux élus.
- Monsieur Hsikoun est recruté en qualité de CAE CUI à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Puis Monsieur Christian Grippon, par l'intermédiaire de Séverine Berland à qui il a donné pouvoir, demande la date d'installation du banc dans l'abri bus des Grapaudières, dont le principe a été accepté lors de la séance du 7 novembre.2016.

Monsieur le Maire et Monsieur Joel Proust prennent note de la relance et soulignent que la liste des tâches est longue et que tout ne peut pas se faire aussitôt décidé même si bien sûr ce souhait est légitime. Il est d'ailleurs, envisagé de commenter la liste des interventions des agents, lors d'une prochaine réunion.

La date d'installation du banc ne peut à ce jour être précisée et sera à définir en tenant compte de la charge de travail de cette fin d'année et de l'absence de Monsieur Robert Fort jusqu'à la mi-janvier.

Monsieur le Maire précise que le temps de travail des agents du service technique est annualisé, le temps de travail en période hivernale est de 28h hebdomadaires.

La séance est close à 22h45.

Ainsi délibéré, le 12 Décembre 2016 en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire, Fabrice MICHELET.